



VOS DROITS et aides possibles

La maladie de Parkinson peut bouleverser le quotidien, mais vous n'êtes pas seul(e). Des droits existent pour vous soutenir, vous et vos proches. Les connaître, c'est déjà se donner des ressources pour mieux vivre.



LES PRINCIPAUX DROITS ET AIDES



AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

Un soutien financier pour les personnes dont le handicap entraîne une difficulté à travailler.



PCH

Prestation de Compensation du Handicap

Aide pour financer des besoins liés à la vie quotidienne (aide humaine, matériel, aménagement...).



ALD

Affection de Longue Durée

Prise en charge à 100 % des soins liés à la Parkinson sur la base d'un protocole de soins.



AIDES FINANCIÈRES LÉGALES

Majoration pour vie autonome, aides au logement, retraite pour incapacité, complémentaire santé solidaire...



AIDES À DOMICILE

Services d'aide à domicile, infirmiers, kinésithérapeutes, services spécialisés à la personne.



DROITS PROFESSIONNELS

Aménagement du poste, temps partiel thérapeutique, maintien dans l'emploi, invalidité, retraite anticipée...



Chaque situation est unique. N'hésitez pas à vous faire accompagner par un travailleur social, une association ou votre équipe médicale.

QUI PEUT VOUS AIDER ?



Les travailleurs sociaux

Ils vous aident à comprendre vos droits et à constituer vos dossiers.



Les associations

France Parkinson, APF France Handicap, Parkinson AURA et bien d'autres peuvent vous accompagner.



Les professionnels de santé

Médecin traitant, neurologue, infirmier(e) coordinateur(trice)... ils sont là pour vous guider.



Les MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées : un point d'entrée essentiel pour vos demandes.

À RETENIR

Demander de l'aide n'est pas un signe de faiblesse, mais un geste de courage et d'amour pour soi et pour ses proches.



MES PETITS PAS POUR AUJOURD'HUI

- ✦ Je me renseigne sur mes droits.
- ✦ Je note les aides auxquelles je peux prétendre.
- ✦ Je me fais accompagner si besoin.
- ✦ Je prends soin de moi sans culpabilité.
- ✦ Je me rappelle : je mérite du soutien.

“ Vous avez le droit d'être soutenu(e), accompagné(e) et respecté(e). Vous n'avez pas à tout porter seul(e). ”

Connaitre ses droits, c'est ouvrir la porte à plus de sérénité et de liberté. Vous n'êtes pas seul(e) sur ce chemin.

